



DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 28 JUIIN 2022

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

15

Date de la Convocation :

22 JUIIN 2022

Date d'affichage :

29 juin 2022

Objet de la délibération :

DEL.2022/049 Echanges et Rétrocessions de terrains Rue des Chênes-Lièges

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt Huit Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Myriam LALLEMAND à Dominique LARTIGAU, Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Marjolaine PERNAUT à Delphine DUPRAT, Eric MACQUART à Muriel LAGORCE

Absents :

Secrétaire de séance : Michel RAFFIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des études préalables à la réfection de la rue des Chênes Lièges, de multiples parcelles appartenant à des propriétaires privés riverains ont été identifiées comme utilisées et/ou utiles dans le cadre de l'aménagement de l'espace public.

Des discussions avec les propriétaires ont été engagées et des cessions, rétrocessions et échanges ont été proposées. Ainsi, l'aménagement complet de la rue des Chênes Liège peut se réaliser sur une assise foncière communale, permettant la gestion des eaux pluviales, la création des aménagements de stationnement et de détente, et une circulation apaisée et sécurisée des vélos sur cette voie fréquentée.

Lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes notariés utiles à la cession de terrains situés sur le chemin de Lescrouzades, ainsi qu'avec la Caisse régionale du Crédit Agricole pour des terrains affectés à un parking drainant.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés utiles à la cession de terrains appartenant à Mme et M. RESANO et à Mme KOPF-MARCOFF au bénéfice de la commune issue des parcelles AB 48, AB 483 et AB 370 jouxtant la rue des Chênes Lièges telles que repérées sur les plans de géomètre annexés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :

COMMUNE de LEON

PLAN DE BORNAGE

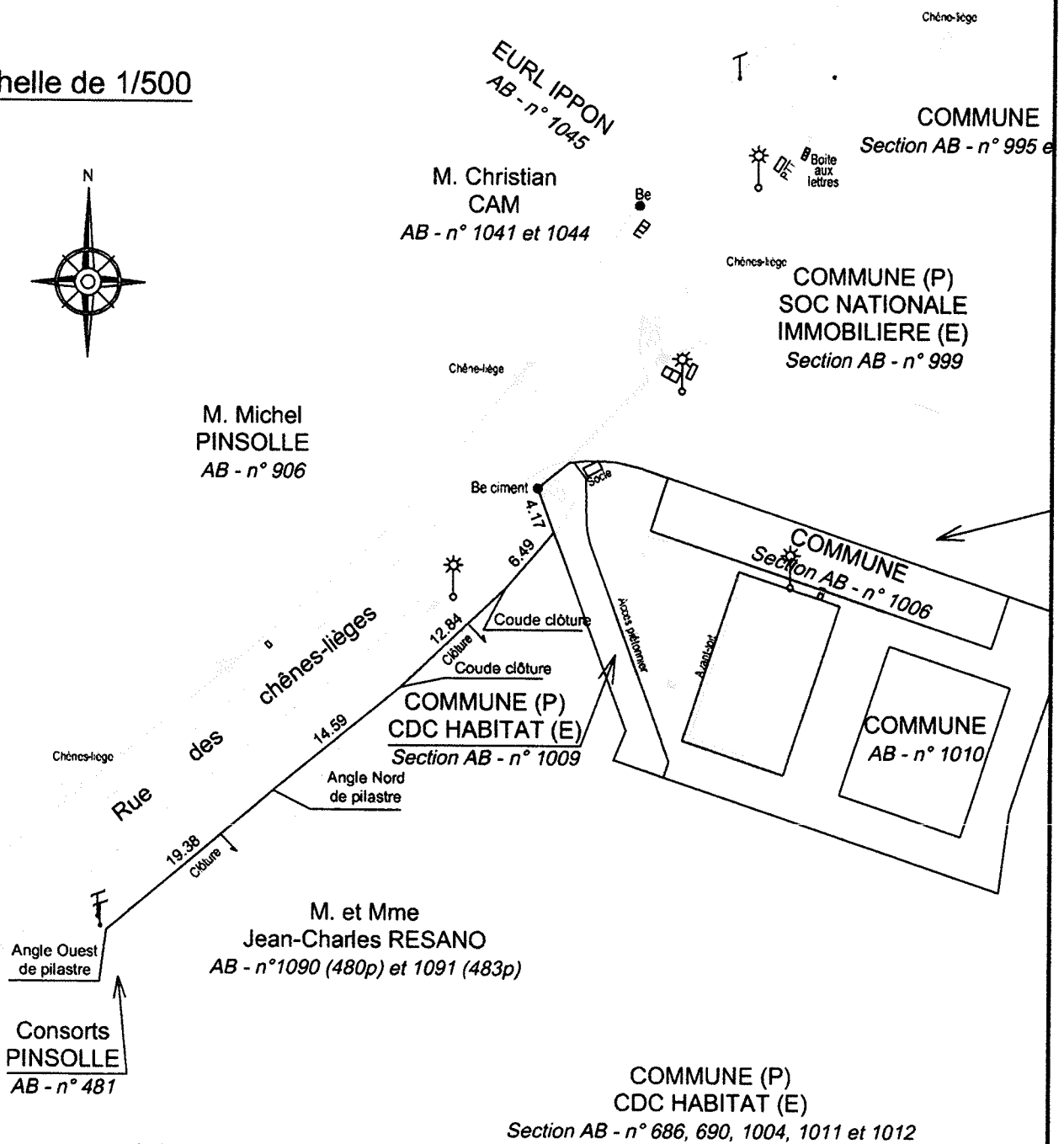
Vente M. et Mme Jean-Charles RESANO à la commune de LEON

NOTA : Le plan est rattaché au système de projection Lambert 93 Zone CC44.



Section AB - n° 1089 (480p) et 1092 (483p) - " Le Bourg " - 03 a. 04

Echelle de 1/500



Consorts PINSOLLE AB - n° 481

GÉOMÈTRES EXPERTS ASSOCIÉS
 Bureau de SAINT-PAUL-LÈS-DAX :
 8, Rue du 22 Août 1944 - 40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX
 Tél : 05.58.91.83.22 Fax : 05.58.91.97.43
 Mail : saintpaul@dune40.com
 REPRODUCTION RÉSERVÉE

COMMUNE (P) CDC HABITAT (E) Section AB - n° 686, 690, 1004, 1011 et 1012

REF 21786
Jun 2022

Dune